

## Remarques sur le premier folio du manuscrit du *De mortibus persecutorum*\*

Il n'est point question pour moi de refaire ici l'histoire de la découverte du texte du manuscrit du *De mortibus persecutorum*, bien que ce que j'en ai écrit en 1976 soit resté lettre morte pour le dernier traducteur de l'ouvrage, qui doit beaucoup à Moreau<sup>1</sup>; ce que je voudrais c'est faire un peu de critique textuelle à propos de quelques points du premier folio de l'ouvrage. Je rappellerai donc seulement que le recto de ce folio est illisible dans ses premières lignes, sans doute à la suite de son passage à l'acide par H. Omont à l'intention de Brandt et de Pesenti; que les dernières lignes sont presque évanescentes ayant été délavées par quelque gouttière; que la partie extérieure est par endroits fortement mutilée du fait des injures du temps et des bêtes qui pullulaient dans le réduit où il fut découvert, par le temps et non à coups de ciseaux, comme on s'obstine à le dire; enfin que des taches et des trous de vers parsèment le folio. Ces dommages du temps se retrouvent au verso, mais bien moins considérables, aussi n'entravent-ils pas trop la lecture. Cet état explique que bien souvent les éditeurs, dont rares sont ceux qui ont vraiment vu le manuscrit avant J. Moreau, se sont contentés soit de reprendre les leçons de leurs prédecesseurs, soit de formuler de nouvelles conjectures à partir de ces leçons. Or, je viens d'obtenir récemment, grâce à l'entremise de mon collègue et ami Louis Holtz, une photographie à l'ultra-violet du recto du premier folio; de plus, il a bien voulu vérifier pour moi à la lampe à quartz les lectures du premier folio recto et verso, lectures que je n'avais faites qu'à partir du manuscrit et de sa

---

\* Texte d'une communication faite à Oxford le 9 septembre 1983 lors de la neuvième conférence internationale d'Études Patristiques. Aux éditions et traductions citées par J. Moreau, *Lactance, De la mort des persécuteurs*, S.C. n° 39, Paris, 1954, p. 139-143, j'ajoute l'édition-traduction de F. Corsaro, Catane, 1968 et les traductions de W.J. Walsh, microfilm, Washington, 1968 et de R. Teja dans la *Biblioteca clásica Gredos* n° 46, Madrid, 1982.

1. J. ROUGÉ, *A propos du manuscrit du « De mortibus persecutorum » dans Lactance et son temps*, colloque de Chantilly 1976, *Coll. Théologie historique* n° 48, Paris, 1978, p. 13-23; R. TEJA, o.c., p. 66.

photographie à la lumière ordinaire. Autant dire, donc, que cette note lui doit beaucoup.

Si je prends comme point de référence l'édition de Moreau, je poserai, pour commencer, le problème des lignes 27 à 30 du premier paragraphe — cela ne voulant pas dire qu'aucun problème ne se pose pour tout ce qui précède, loin de là, hélas ! Tout d'abord, nous remarquerons ce que je pense être une pure distraction de Moreau : *docerent* n'existe pas sur le manuscrit, on lit à l'œil nu, sans aucune discussion possible, *discerent* avec tous les autres éditeurs. Vient ensuite *et deum esse unum, et eundem iudicem digna*, ce qui ne souffre également aucune discussion, même si Baluze avait lu, je ne sais comment *et deum esse unum et eundem mortem digna*, et que beaucoup aient lu avec Lenglet *et eundem uindicem*. Seulement la ligne du manuscrit se termine après *digna* par *uid...* ou *iud...* ; comment interpréter ce dernier mot, la ligne suivante continuant par *suplitia impiis ...* ? Entraîné par sa lecture Baluze écrivait *digna ultione*, et non pas *Cellarius* comme dit Moreau ; Lenglet, lui, a proposé de lire *et eundem uindicem, digna uidelicet suplitia*, déclarant, et à sa suite beaucoup d'éditeurs comme Corsaro, qu'on lisait en fait *uicucem*, ce qui est faux. Il semble néanmoins que ce soit Brandt qui ait lu le premier *iudicem*, sans doute sur la photographie du premier folio que lui avait envoyée Omont, et il adopta pour la fin de la ligne la conjecture de Lenglet *uidelicet*, suivi par les éditeurs postérieurs, sauf Moreau. Ce dernier retenant la notion de vengeance a écrit *ui<ñ>d<ice>*, ce que ne permet pas le manuscrit. Alors nous sommes en présence de deux solutions ou admettre le *uid<elicet>* de Lenglet, ou considérer avec P. Courcelle dans son compte-rendu de l'édition de Moreau (*R.E.L.*, t. 32, 1954, p. 398) qu'il s'agit purement et simplement d'une répétition, par inadvertance du copiste, du *iudicem* qui précède ; c'est au fond la solution la plus logique.

Poursuivant notre passage selon le manuscrit nous lisons *suplitia impiis ac persecutoribus inrogare. De quo exitu ..... / tificari placuit*. Donc, à la fin de la ligne du manuscrit une lacune de six à sept lettres. Comme la lecture impose de restituer pour les trois dernières lettres *tes* de *testificari*, il ne nous reste plus qu'à trouver un mot de trois ou quatre lettres. Si Baluze y avait renoncé, les éditeurs, qui publièrent le texte entre la première édition et la seconde de Baluze (l'édition dite de P. Bauldri en 1692) ou ses commentateurs, ne se sont pas faits faute de proposer des solutions rassemblées dans une note par Bauldri. La plupart d'entre elles sont impossibles par suite de leur longueur, ce qui les fait relever de la haute fantaisie. Quant à Bauldri lui-même, il avait proposé en note de corriger et de compléter en *de quo <rum>exitu<horrendo tes> tificari*, ce qui est également impossible parce que *horrendo*, de quelque manière qu'on puisse l'abréger, est beaucoup trop long. Mais la conjecture de Bauldri *quo<rum>* a été reprise, ou retrouvée par Bentley, dans une note marginale de son exemplaire de l'édition de Le Nourry<sup>2</sup> ; et c'est par son intermédiaire qu'elle

2. Les notes de Bentley ont été collationnées et publiées par C. ZANGENMEISTER, *Sitz. Ber. der kais. Akad. der Wiss. in Wien, Phil. Hist. Klasse*, t. 85, 1876, p. 536 et suivantes.

est passée chez les éditeurs modernes Pesenti, Moreau, Corsaro. Ils combinent cette restitution avec une hypothèse de Lenglet pour donner, à sa suite, *de quo<rum> exitu <scripto tes>tificari placuit*. Cette restitution pêche de deux manières : tout d'abord *scripto* est trop long pour l'espace vacant, même si on l'abrège ; ensuite, et dirai-je surtout, il n'y a aucun signe d'abréviation après *quo*, donc on n'a pas le droit de le développer en *quorum*. A mon avis deux solutions seules peuvent être proposées : l'une, que je rejette parce qu'elle ne me semble pas donner un sens éclairant, c'est celle de *nobis*, qui, écrit *nob.*, suivant les habitudes du manuscrit convient comme longueur ; elle a été proposée par l'éditeur (?) anonyme de l'édition des œuvres complètes de Lactance à Cambridge en 1685, qui reconnaît ne pas avoir lu le manuscrit ; l'autre est celle qu'a adoptée Brandt et à laquelle je me rallierai *exitu <eorum>*. Cette restitution, proposée par l'édition d'Oxford de 1680, comble parfaitement la lacune du manuscrit avec l'abréviation habituelle du *rum* final ; de plus, elle donne un sens beaucoup plus satisfaisant que toutes les autres restitutions : « De quelle manière sont-ils morts ? il a paru bon d'en porter témoignage ». C'est une explication de la phrase précédente.

Au deuxième paragraphe, je laisserai tout d'abord de côté l'irritant problème de l'interprétation de la date de la mort du Christ qui ne pose, malheureusement peut-on dire, aucune difficulté ; le manuscrit porte bien *Post diem decimum kalendas apriles*. Je vais donc m'attarder maintenant sur le mot, par excellence, pour lequel la tradition a joué à fond, de Baluze à R. Teja : il s'agit du fameux *dogmatis* de la phrase des 1. 9-10 de l'édition Moreau. Le Christ ressuscité *ordinavitque eos et instruxit ad praedicationem dogmatis ac doctrinae suae*. *Dogma* n'est utilisé qu'assez rarement chez Lactance, quatre fois en tout, en dehors du *De mortibus*, d'après l'index de Brandt ; les quatre fois il a le sens de doctrine philosophique comme chez Cicéron ; même si dans les *Institutions* (3, 10) on peut discuter, étant donné qu'il s'agit en fait de la doctrine chrétienne. Or, si nous regardons d'un peu plus près le manuscrit à la lumière ordinaire, nous voyons que *dogma* est une pure invention de Baluze ; en effet ce que l'on peut lire c'est un *u* avec comme un signe d'abréviation au-dessus, puis un *magma* illisible et finalement *tis*. C'est pourquoi, en 1976, j'avais proposé d'adopter une conjecture de J. Doignon, signalée par P. Monat, *ueritatis*. C'est là que la photographie à l'ultra-violet et la lecture à la lampe à quartz ont permis de trancher définitivement, c'est bel et bien *ueritatis* qui se trouve sur le manuscrit, ce que l'on pouvait prendre pour un signe d'abréviation au-dessus du *u* n'étant qu'une tache du manuscrit. Cette correction est importante pour l'authenticité lactantienne du *De mortibus persecutorum* ; en effet ce mot est très fréquemment utilisé dans les *Institutions* et, comme l'a montré V. Loi, il s'agit de la vérité divine révélée à l'homme pour lui permettre de pratiquer la vertu<sup>3</sup>.

3. V. Loi, *Lattanzio nella storia del linguaggio e del pensiero teologico pre-niceno*, Zurich, 1970, p. 253-257 ; M. PERRIN, *Homo Christianus, christianisme et tradition antique dans l'anthropologie de Lactance*, service de reproduction des thèses de Lille III, t. I, Lille, 1979, p. 407-409.

Après avoir donné ses instructions le Christ est enlevé au ciel ; or, le récit de l'ascension est assez curieux. L'ultra-violet permet de lire *circumuelauit procella nubis* et non *circumioluit*, comme ont mis tous les éditeurs ; mais il faut bien remarquer que le passage est tellement délavé, étant tout à fait au bas et à gauche de la page, que leur lecture n'a rien d'extraordinaire. Ce verbe *circumuelare* est un terme excessivement rare, considéré jusqu'ici comme un hapax ovidien puisque, au témoignage aussi bien du dictionnaire de *Freund* que du *Thesaurus*, ou de l'*Oxford Latin Dictionary*, il ne se trouve utilisé que dans la description de Circé dans les *Métamorphoses* (14, 232-233) *pallamque induta nitentem / insuper aurata circumuelatur amictu* : « habillée d'une robe éclatante, elle est, par dessus, revêtue d'un manteau broché d'or », ce manteau la voile complètement d'où le verbe. Il en est donc de même du Christ, réminiscence de vocabulaire assez étonnante, qui est « revêtu » ou « comme entouré d'un voile » par la *procella nubis*. Mais cette formule est originale, car elle n'appartient pas à la tradition chrétienne issue des *Actes des apôtres* et des *Évangiles* de Marc et de Luc. Cette tradition est d'ailleurs présente dans les *Institutions* (4, 21) ainsi que dans l'*Épitome* (42, 3) où il n'est question que d'un simple nuage qui emporte le Christ dans les cieux et non point d'une *procella nubis*, ce que je traduirai volontiers par « un nuage de tempête ». Cette notion de tempête est tout à fait étrange pour une scène que l'on nous représente d'ordinaire comme une scène pleine de calme et de majesté. Faut-il y voir une réminiscence des théophanies de l'Ancien Testament, Dieu parlant au milieu des tempêtes ? ou, plus vraisemblablement chez un rhéteur tout plein de l'enseignement des classiques, une réminiscence de l'ascension de Romulus qui, comme le Christ ici, fut enlevé au ciel du milieu de ses troupes, dans la plaine du marais de la Chèvre par une tempête subite et, comme le dit Tite Live (1, 16, 1) *tam denso regem operuit nimbo ut conspectum eius contionis abstulerit* : « le roi fut enveloppé d'un nuage si épais qu'il disparut aux regards de l'assemblée » (trad. J. Bayet)<sup>4</sup>. J'avoue que cette dernière solution, qui m'a été proposée par notre collègue de Mayence, Mme Antonie Wlosok, est assez tentante et montrerait combien les éléments de la rhétorique classique et les éléments chrétiens se mêlent étroitement dans l'esprit de Lactance ; on comprend alors sa haine contre Galère, persécuteur de Belles-Lettres (*De mortibus*, 22, 4).

Avec le récit de l'ascension et l'élection de Matthias se termine le recto du premier folio. Pour ce qui est de son verso, je serai plus bref, ou, plus exactement, je vais considérer successivement un point de critique textuelle et, à partir d'un passage précis, en fait le même, une question beaucoup plus large. Au début du paragraphe 3 nous lisons dans l'édition Moreau ce qui suit : *<P>ost hun<c in>teriectis aliquot annis alter non minor tyrannus <Domitia-*

4. Sur l'ascension de Romulus les principaux textes sont, outre Tite Live : ENNIUS, *Annales*, v. 111-117 ; CICÉRON, *De republica*, 2, 17 et 20 ; DENYS D'HALICARNASSE, *Antiquités romaines*, 2, 56 ; OVIDE, *Fastes*, 2, v. 491-509 ; PLUTARQUE, *Vie de Romulus*, 27, 6-8. On pourrait penser aussi, en rapport avec la fin du paragraphe, à l'ascension d'Elie, 2 *Rois*, 2, 1.

*nus> ortus est. <Qui> cum exerceret inuisam dominationem...* En fait deux légères corrections doivent être apportées au début de la première phrase, le *c* de *hunc* et le *n* d'*interiectis* sont sur le manuscrit, difficiles à lire, certes, parce que légèrement endommagés par le trou de ver qui a fait disparaître l'intervalle entre les deux mots, et le *i* du second ; normalement il faudrait donc écrire *hunc <i>nteriectis*. Ceci n'est pas grave ; en revanche, tous les éditeurs, à la suite de Baluze, considèrent qu'il y a une lacune au début de la ligne qui se poursuit par *cum exerceret*. Cette lacune a été restituée par la plupart des éditeurs en *Qui* ; seul, à ma connaissance, Corsaro a proposé de mettre *Hic*. J'avoue avoir été tenté par cette conjecture et l'avoir qualifiée de judicieuse dans le compte-rendu que j'ai donné de son édition (R.E.L., t. 48, 1970, p. 527) ; malheureusement, un nouvel examen du manuscrit montre que cette hypothèse est impossible. En effet, contrairement à ce que l'on a écrit, *qui* se trouve sur le manuscrit sous la forme abréviative d'un *q* surmonté d'un petit *i* ; certes, la déchirure de la marge a fait disparaître une partie du mot, mais il en reste assez pour qu'il ne puisse y avoir aucun doute (cet assez comprend la queue de la lettre et un léger fragment de la base de la boucle). On doit donc écrire *qui* ou à la rigueur *q<ui>*. Il n'est pas besoin d'insister non plus sur le fait que le manuscrit porte *aliquid* pour *aliquot*, tellement classique est la confusion entre les deux mots.

J'en viens maintenant à mon dernier propos. Comme le montrent les crochets, le nom de *Domitianus* a été ajouté par Moreau au texte comme s'il y avait une lacune dans le manuscrit. Ce faisant, il suivait une tradition inaugurée par les traducteurs anglais de l'œuvre : Burnet en 1687 et Lord Hailes en 1782 (cette dernière traduction a été reprise par Fletcher, ce qui fait que les auteurs récents lui en attribuent la paternité<sup>5</sup>). C'est Brandt qui le premier l'a introduit dans le texte latin et tout le monde le suit depuis ; seul Pesenti a proposé une variante : placer *Domitianus* après et non avant *ortus est*, ce qui ne change rien au sens, ni à l'idée. Ce genre de restitution est, à mon avis, l'une des tares majeures des éditions et des traductions qui ont tendance à rajouter un peu partout dans le texte des noms d'empereurs qui ne sont pas dans le manuscrit et qui, au fond, n'ont aucune raison d'y être, car les lecteurs de Lactance n'avaient aucune peine à savoir qui ils étaient. Que l'on mette donc une note, lorsque le lecteur moderne risque d'être dérouté, d'accord, mais que l'on ne transforme pas le texte. Or, en l'occurrence, introduire le nom de Domitien dans le texte devient une absurdité totale en contradiction formelle avec la suite du texte. Comment Lactance peut-il avoir mis le nom de cet empereur, alors qu'il déclare à son sujet qu'après sa mort : *Senatus ita nomen eius persecutus est, ut neque imaginum neque titulorum eius relinqueret ulla uestigia, grauissime decretis etiam mortuo notam inureret ad ignominiam sempiternam ?*

---

5. Et encore après la réédition du Lactance de Fletcher, *The ante-Nicene Father*, t. VII, American edition revised by A. Cleveland Coxe, 1886, réédité à Michigan en 1975, p. 6, n. 4 : « Lord Hailes' translation (du *De mortibus*) has been adopted in the present edition » ; cf. J. ROUGÉ, *art. cit.*, p. 20.

Autrement dit, le Sénat décréta sa *damnatio memoriae*, cette mesure qui a pour but d'annuler les actes administratifs ou législatifs d'un empereur, de faire effacer son nom sur les inscriptions et de faire renverser ses statues, mesure que le Sénat prenait contre les empereurs qui l'avaient assez maltraité et qui est, si l'on veut, une sorte d'apothéose à l'envers. Mais, bien plus, et il faut bien examiner les mots employés pour voir ce que veut dire Lactance, il l'a marqué d'une *nota*, c'est-à-dire la note d'infamie que le censeur infligeait au chevalier ou au sénateur, voire même au simple citoyen lors du recensement, du lustre, s'il avait démerité, *nota* qui le rayait des listes et pouvait même en faire une sorte de paria de la société romaine. Cette *nota*, le Sénat l'en a marqué au fer rouge, de même que l'on marquait au fer rouge l'esclave fugitif ou peu malléable, tel est le sens d'*inurere*, et tout cela pourquoi : *ad ignominiam sempiternam*. Or, ici, Lactance emploie *ignominia* dans son sens étymologique : la disparition du nom, disparition pour l'éternité. C'est-à-dire que nous pourrions traduire ce passage de la manière suivante, pour en rendre toutes les nuances : « le Sénat poursuivit son nom jusqu'à ne laisser aucun vestige de ses statues et de ses inscriptions ; bien plus, par l'extrême rigueur de ses décrets, il le stigmatisa même après sa mort d'une note d'infamie pour faire disparaître son nom à jamais ». Comment la lecture de cette phrase peut-elle avoir permis d'introduire le nom de Domitien, l'empereur déchu même de son nom ?

Ces quelques notes n'épuisent pas, loin de là, les problèmes de lecture du premier folio du manuscrit du *De mortibus persecutorum* ; elles n'ont pour but que de montrer qu'il y a encore beaucoup à faire pour notre connaissance du texte, d'autant plus qu'il ne nous est connu que par un manuscrit unique et en mauvais état par endroits et que trop souvent les éditeurs ont suivi une solution de facilité, faire confiance aux lectures de leurs prédécesseurs, se contentant d'émettre des conjectures qui encombrent les apparets critiques des dernières éditions. Mais nous ne pouvons leur jeter la première pierre, d'autant que nous ne sommes pas sûrs de ne pas agir parfois comme eux, par la force des choses, alors même que nous avons à notre disposition des procédés d'investigation qu'ils n'avaient pas.

Jean ROUGÉ  
Université Lyon II

**RÉSUMÉ :** Très abîmé par les injures du temps ce premier folio pose de nombreux problèmes en particulier pour son recto. Nous proposons de maintenir la leçon adoptée par Brandt *de quo exitu [eorum tes] / tificari* plutôt que celle suivie par Moreau *de quo <rum> exitu [scriptio tes] - /tificari*. En outre la lecture à la lampe à quartz permet d'établir les lectures *ueritatis* et *circumuelauit* au lieu des *dogmatis* et *circumuoluit* de tous les éditeurs. Pour le recto, il faut, au paragraphe 3, maintenir *Qui*, à la place du *Hic* proposé par Corsaro, et ne pas introduire le nom de *Domitianus*, ce qui est en contradiction formelle avec le sens.